

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/06/2010

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 29/06/2010, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme ALLEAU Martine. La séance commence à 17 h 30.

Sont absents et excusés :

Mme BERTEAUD Muriel (personnalité qualifiée), Mlle BILLMANN Lucie (Déléguée élève 3A), M. BONNIN André (Conseiller Général), Mlle BOURLÈS Louise (Déléguée élève 5C), M. CHENIER Paul (Délégué élève 3E), Mme COUDERCHON Claire (Principale Adjointe), Mme DELAGE Catherine (représentante du groupement de parents d'élèves), Mme LACAUD Christine (personnalité qualifiée), M. LOMAN Damien (représentant de groupement de parents d'élèves), M. MIGAUD (représentant de la Communauté d'Agglomération), Mme PIERRARD Agnès (Représentante des personnels ATOSS), M. THIBAUT François (représentant des parents d'élèves FCPE) remplacé par Mme FRANÇOIS Patricia (représentante des parents d'élèves FCPE), M. VILLATE Alain (représentant des personnels ATOSS), Mme WISS-VRIGNAUD Geneviève (Conseillère Municipale).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Monsieur BARTHELEMY Stéphane, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

Mme MOREAU Liliane, conseillère municipale, est nommée à la place de Mme GIRAUDEAU Arlette.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du conseil d'administration du 26 avril 2010 ne suscite aucune remarque.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Madame le principal demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- prélèvement sur les fonds de réserve (après le point 7)
- répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH) suite à l'ouverture de la classe supplémentaire en 4ème (après le point 9 qui porte sur les tarifs d'hébergement - année 2011).

Madame le principal répondra aux questions diverses posées par les représentants des parents d'élèves en fin de séance.

Le projet d'ordre du jour en 13 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Autorisation de recrutement de contrat aidés jusqu'à 10

Madame LEANDRI, gestionnaire du collège, présente ce point. Les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement dans l'emploi changent de nom et deviennent des contrats uniques d'insertion (CUI). Pour éviter de demander l'autorisation de recrutement à chaque changement de nom, nous souhaitons demander cette autorisation en utilisant le terme générique de "contrats aidés".

Enoncé de la délibération :

Madame le principal demande l'autorisation de recruter des contrats aidés jusqu'à 10. Ils sont employé essentiellement pour accompagner des élèves handicapés.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - Autorisation de signature de conventions :

Les conventions proposées sont à signer chaque année.

4 - 1 - convention relative à l'aide de l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration des collèges publics pour l'année 2010

Enoncé de la délibération :

Madame le principal demande l'autorisation de signer la convention relative à l'aide de l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration des collèges publics pour l'année 2010.

Remarques et commentaires :

Le "bio" n'a été introduit qu'au niveau des produits laitiers, compotes et pain car les offres des fournisseurs régionaux sont insuffisantes ou trop chères. En 2009, le collège a perçu une subvention d'environ 800 euros du Conseil Général.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - convention d'adhésion au groupement de commandes de produits alimentaires

Enoncé de la délibération :

Madame le principal demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au groupement de commandes de produits alimentaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 3 - convention d'adhésion au groupement de commandes de produits industriels

Enoncé de la délibération :

Madame le principal demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au groupement de commandes de produits industriels.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - Décision budgétaire modificative, crédits pédagogiques (répartition de la subvention attribuée pour manuels scolaires, carnets de correspondance, droits de reprographie)

Madame le principal annonce le montant de la subvention 2010 accordée par le Rectorat :

- crédit "fonctionnement pédagogique" = 12 229.00 €

- crédit "projet d'établissement" = 1204.00 €

Un représentant des personnels d'enseignement demande s'il y a obligation pour le collège à fournir le 1er carnet de correspondance. Il lui est répondu que oui.

Un représentant des parents d'élèves PEEP demande quel est le fournisseur des carnets de correspondance. Il lui est répondu qu'une mise en concurrence est faite.

Madame la gestionnaire fait remarquer qu'elle doit faire refaire des cartes de self. Pour un besoin de 600 cartes, nous en avons vendu 1100 à ce jour. S'agit-il d'une usure normale ou d'une mauvaise utilisation de nos élèves ?

Enoncé de la délibération :

Madame le principal propose de répartir le crédit "fonctionnement pédagogique" de la façon suivante :

- achat de manuels scolaires = 11 025,00 €

- carnets de correspondance = 1 204,00 €

- droit de reprographie = 0,00 € (reliquat des années précédentes à utiliser sur cette ligne budgétaire)

Madame le principal fait procéder au vote.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Renouvellement des manuels scolaires

Arrivée de Mme CHASSAGNOUX, agent comptable, à 18h00.

6 - 1 - Choix des manuels scolaires**Enoncé de la délibération :**

Madame le principal rappelle la somme disponible pour les manuels scolaires = 11 025.00 €.

Une subvention complémentaire sera demandée au Rectorat. On insistera sur la différence entre l'effectif prévisionnel IA (582 élèves) et l'effectif prévu lors de l'enquête de juin (618 élèves).

Madame le principal demande aux membres du conseil d'administration de voter le choix des manuels scolaires fait par les enseignants.

Niveau 5ème :

Anglais = Enjoy English in 5ème - Didier - ISBN 978-2-278060580,

Français = Fleurs d'encre - Hachette - ISBN 978-2-01-125621-8-code 1256213

Histoire-Géographie = Martin Ivernel - Hatier- ISBN 978-2-218-94370-6-code 49 95 965

Mathématiques = Transmath - Nathan - ISBN 978-2-09-171772-2 code 171773

Niveau 4ème :

Espagnol LV2 = Juntos 1ère année - Nathan 2008 - ISBN 2-09-175510-6

Niveau 3ème :

Espagnol LV2 = Justos 2ème année - Nathan 2008 - ISBN 2-09-175513-7

Remarques et commentaires :

Madame RONTEIX, représentante des personnels d'enseignement et documentaliste précise que la numérotation des livres a été efficace. Elle présente des livres qui étaient neufs en début d'année et qui nous sont retournés en très mauvais état au bout de 9 mois.

Une discussion s'engage sur la notion de gratuité, sur le respect d'un bien collectif.

Une autre représentant des personnels d'enseignement fait remarquer qu'il a beaucoup de mal à récupérer les livres des séries prêtés aux élèves par le collège, que cela demande beaucoup de temps et d'énergie.

Un représentant des parents d'élèves PEEP parle du poids des cartables, pose la question d'une solution informatique avec achat de licences, du cartable électronique. Madame le principal lui répond que cette solution ne sera pas retenue l'an prochain et que ce choix n'est pas fait par les établissements de l'académie, ce qui tendrait à prouver que ce n'est pas aussi simple qu'il n'y parait.

Madame la gestionnaire rappelle que les sommes récupérées suite aux dégradations ne peuvent être utilisées pour l'achat des manuels scolaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

6 - 2 - Achat d'un dossier en 3ème, en technologie

Enoncé de la délibération :

En technologie, un enseignant affecté au collège à la rentrée 2010 demande l'autorisation de faire acheter aux élèves de 3ème un dossier personnel intitulé "travail sur la robotique" pour un prix de 4,00 €.

Si tel était le cas, aucune autre fourniture (classeur, pochettes plastifiées, intercalaires, feuilles ...) ne leur serait demandée.

Une discussion soutenue s'engage pour savoir s'il s'agit d'un cahier d'exercices ou de cours. De toute évidence, il s'agit du cours de l'enseignant. En conséquence, les familles n'ont pas à payer le dossier.

Madame le principal fait procéder au vote.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	0
Nombre d'abstention :	3	Nombre de votes CONTRE :	14

La délibération n'est pas adoptée.

Point N° 7 - Affectation du forfait établissement 2010 sur la dépense correspondant aux manuels scolaires

7 - 1 - Affectation du forfait établissement 2010 sur la dépense correspondant aux manuels scolaires

Enoncé de la délibération :

Madame le principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation d'affecter 1 204.00 € du crédit "projet d'établissement" sur la dépense correspondant aux manuels scolaires, ce qui porterait la somme à 12 229.00 €

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

7 - 2 - Utilisation du reliquat "crédits globalisés" pour les manuels scolaires

Enoncé de la délibération :

Madame le principal demande aux membres du conseil d'administration, l'autorisation d'utiliser le reliquat des crédits globalisés : 54.00 € pour l'achat des manuels scolaires.

Nous disposerions alors de 12 283.00 €.

Remarques et commentaires :

La somme attribuée à l'achat des manuels scolaires est insuffisante. Il nous faudra retarder l'achat du manuel

d'espagnol LV2, sur un niveau (les professeurs d'espagnol diront quelle est leur priorité : 4ème ou 3ème?).
Madame le principal s'engage sur l'achat des manuels en 5ème et sur celui du livre d'espagnol LV2, sur un niveau.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 8 - Prélèvement sur les fonds de réserve**Enoncé de la délibération :**

Madame le principal demande un prélèvement sur les fonds de réserve de 1 350.00 € pour pouvoir acheter des séries de manuels pour le Centre de Documentation et d'Information (CDI). Ces livres resteront au CDI, ils seront utilisés entre autres pour l'aide aux devoirs, dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 9 - Tarifs d'hébergement - année 2011

Madame la gestionnaire distribue, puis donne lecture du document joint en annexe, sur les tarifs, année 2011. Ces tarifs votés en Conseil d'Administration sont proposés au Conseil Général qui les valide ou non.

9 - 1 - Participation aux charges communes**Enoncé de la délibération :**

Madame la gestionnaire propose aux membres du conseil d'administration de reconduire, pour l'année 2011, les taux appliqués en 2010, soit :

- 18 % pour le tarif demi-pension,
- 25 % pour les commensaux.

Ces taux peuvent varier de 15 à 25 %.

Madame le principal fait procéder au vote.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

9 - 2 - Forfait demi-pension

Énoncé de la délibération :

Madame la gestionnaire présente les tarifs, rappelle que nous avons des difficultés à équilibrer le chapitre "restauration" du fait du montant de notre forfait, bien inférieur au tarif pratiqué dans les autres établissements. C'est la raison pour laquelle, nous proposons une augmentation exceptionnelle de 5 % même si le Conseil Général préconise une augmentation maximale de 3 % : notre forfait serait de 362.67 € (augmentation de 5 %) au lieu de 355.80 € (augmentation de 3 %), soit une différence de 6.87 € sur l'année.

Madame le principal demande aux membres du conseil d'administration de voter la proposition de tarif (362.67 €) faite au Conseil Général.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	15
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	1

La délibération est adoptée.

9 - 3 - Tarif de remboursement pour les remises d'ordre

Énoncé de la délibération :

Madame le principal fait procéder au vote du nombre de jours de fonctionnement (140 jours) et en conséquence, du coût journée de 2.54 €.

Remarques et commentaires :

Les représentants des parents d'élèves FCPE demandent si le prélèvement automatique fonctionnera à la rentrée 2010. Il leur est répondu que ce sera proposé aux familles des élèves non boursiers.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

9 - 4 - Tarifs commensaux

Énoncé de la délibération :

Madame la gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les tarifs ci-dessous :

Agent, CAE, CA : 2.55 €

ASSEDU, Administratif B et C : 2.75 €

Enseignant, Administratif A, Elève autorisé : 4.00 €

Hôte de passage : 5.20 €

Repas d'exception : 9.00 €

La proposition d'augmentation pour les commensaux est de 2 % conformément aux préconisations du Conseil Général. Cependant, le coût doit rester supérieur ou égal à celui proposé aux élèves.

Madame le principal fait procéder au vote.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 10 - Répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH) suite à l'ouverture de la classe supplémentaire en 4ème

Madame le principal commente le tableau distribué. Elle fait remarquer que le collège n'a pas obtenu l'ouverture d'une 6ème division de 3ème. En conséquence, les élèves qui ne seront pas affectés en Lycée Professionnel et ceux qui sont de notre secteur et arriveraient à compter du 29 juin 2010 ne pourront pas être affectés au collège Grimaux. Les effectifs prévisionnels arrêtés par l'Inspection Académique en novembre 2009 sont très inférieurs à ceux prévus par le collège en juin 2010.

NIVEAU 6ème : effectifs IA = 158 ; effectifs collège = 160 (6 classes)

NIVEAU 5ème : effectifs IA = 150 ; effectifs collège = 154 (6 classes)

NIVEAU 4ème : effectifs IA = 140 ; effectifs collège = 154 (6 classes)

NIVEAU 3ème : effectifs IA : 134 ; effectifs collège = 150 (5 classes)

Enoncé de la délibération :

Madame le principal fait procéder au vote de la répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	12
Nombre d'abstention :	5	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 11 - Don des vêtements non réclamés en fin d'année scolaire**Enoncé de la délibération :**

Madame le principal propose de donner les vêtements oubliés en EPS et au collège à une association caritative.

Madame le principal fait procéder au vote.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 12 - Service des permanences d'été**Énoncé de la délibération :**

Le collège sera fermé du 13 juillet 2010 au soir jusqu'au 23 août 2010 au matin. Les horaires d'ouverture du secrétariat pendant les permanences seront affichés à l'entrée du collège.

En cas d'urgence, il sera possible de joindre le principal, la principale adjointe, la gestionnaire et l'agent logé au collège (coordonnées remises à l'Inspection Académique, au Conseil Général, à la Mairie de Rochefort, au Commissariat de Police, aux Pompiers et à l'entreprise de télésurveillance).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 13 - Questions diverses**Pour information :**

Madame le principal informe les membres du conseil d'administration que les professeurs d'Education Physique et Sportive font une demande d'équipement informatique (4 mini-ordinateurs portables) auprès du Conseil Général. Lecture est faite du courrier expliquant les raisons de cette demande.

Madame le principal répond aux questions des parents d'élèves.

1- Critères retenus pour une inscription en anglais européen, en 4ème :

Nous rappelons que les élèves prennent un engagement sur 2 ans.

22 élèves ont été retenus sur les 39 candidatures.

Sont pris en compte les résultats sur l'année - nous souhaitons un bon profil scolaire - et le niveau d'anglais - bon niveau - moyenne d'environ 15.

La commission est constituée des professeurs d'anglais et de la conseillère principale d'éducation.

2- Bilan des punitions disciplinaires pour l'année scolaire 2009-2010 :

Madame la conseillère principale d'éducation dresse un bilan chiffré :

- 1104 heures de retenue

- 450 exclusions de cours

- 56 exclusions d'établissement pour 618 élèves (UPI compris).

A ces sanctions, il faut ajouter les avertissements, les blâmes et les commissions de médiation.

Lorsque les élèves qui déclenchent les bagarres et (ou) volent au collège sont identifiés (et pas seulement soupçonnés, ce qui est malheureusement souvent le cas), ils sont sanctionnés. Les sanctions vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire, voire définitive du collège.

3- Bilan des différentes commissions constituées en début d'année :

- Commission permanente : pas de réunion

- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : une réunion commune avec le lycée Merleau Ponty

- Conseil de discipline : pas de réunion

- Commission "fonds social" : 3 réunions (1 par trimestre) compte tenu du nombre de cas étudiés

- Commission "Hygiène et Sécurité" : pas de réunion.

L'établissement a procédé à la réalisation du document unique. Il s'agit d'un document obligatoire qui évalue les risques

professionnels auxquels sont soumis les personnels. Des mesures urgentes ont été prises tout de suite (ex : évacuation des produits toxiques des salles de sciences). Le traitement des autres points sera mis à l'ordre du jour des commissions "Hygiène et Sécurité" à venir.

4- Planning des conseils d'administration. Calendrier des conseils de classe. Horaires des réunions.

Des dates approximatives peuvent être données, mais il me semble difficile de les fixer dès le début de l'année car nous sommes tributaires de l'Inspection Académique (Répartition de la Dotation Globale Horaire), du Conseil Général et du Rectorat (manuels scolaires - tarifs de demi-pension ...) et des événements impondérables.

Débuter les réunions du conseil d'administration à 18h15 me paraît possible. Faire la même chose pour les conseils de classe ne me paraît pas envisageable car il nous faut faire 2 conseils de classe le même soir et qu'en débutant à 17h10, nous finissons à 20h00 !!! et ce 5 soirs de suite.

Les représentants des parents d'élèves demandent un tour de table des professeurs au conseil de classe du 3ème trimestre. Ils souhaiteraient qu'un parrainage des élèves arrivant en cours d'année ou en cours de cycle soit instauré de manière formelle. Ils demandent que le CESC entreprenne une action face aux incivilités montantes et au comportement de certains élèves.

Une représentante des parents d'élèves "groupement de parents" présente le bilan d'un questionnaire fait à la demande des associations de parents d'élèves et portant sur le climat de l'établissement.

III - Conclusion

Madame le principal informe les membres du conseil d'administration du départ de Mme LEANDRI, gestionnaire vers l'Inspection Académique de Charente-Maritime.

Madame le principal souhaite de bonnes vacances à tous et invite les membres du conseil d'administration au verre de l'amitié.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 50.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**Monsieur BARTHELEMY Stéphane, représentant
des personnels d'enseignement et d'éducation**

La Présidente

Mme ALLEAU Martine